



LES JEUNES
IHEDN

[EN CLAIR]

CORRUPTION ET INDUSTRIE DE DÉFENSE

LA CONFORMITÉ ANTI-CORRUPTION ET LES
SPÉCIFICITÉS DU SECTEUR DE LA DÉFENSE



Par Célia SLAMA

Ce texte n'engage que la responsabilité de l'auteur. Les idées ou opinions émises ne peuvent en aucun cas être considérées comme l'expression d'une position officielle de l'association Les Jeunes IHED

À PROPOS DE L'ARTICLE

Cet article interroge l'enjeu crucial de la conformité anticorruption pour les entreprises de la Base Industrielle et Technologique de Défense (BITD) française. Face à ces défis, la prévention de la corruption apparaît comme un impératif stratégique, tant pour se conformer aux obligations légales que pour préserver la réputation et la compétitivité des entreprises françaises à l'export.

À PROPOS DES L'AUTRICE



Célia Slama est chargée de conformité spécialisée chez BNP Paribas CIB. Elle a précédemment travaillé en cabinet de conseil sur la lutte anticorruption, l'*export control* et d'intelligence économique. Elle est diplômée de l'université d'Assas d'un Master en droit international économique et de l'université McGill (Montréal) en sciences politiques.

Animée par un fort intérêt pour les sujets à l'intersection du droit international, de la géopolitique et l'intelligence économique, Célia poursuit ces problématiques au sein du comité industries de défense.

En octobre 2025, des médias européens ont révélé une affaire de corruption impliquant l'agence de soutien et d'acquisition de l'OTAN (NSPA). Un ancien employé de la NSPA devenu consultant, aurait payé pour le compte d'une entreprise italienne cliente un pot-de-vin à de l'OTAN, afin d'influencer l'attribution d'un marché de TNT pour l'armée américaine¹. Dans un contexte de croissance des dépenses militaires des États membres de l'OTAN, la portée de l'affaire s'est amplifiée, mettant en évidence l'importance de la prévention de la corruption au sein des entreprises du secteur de la défense. Plus précisément, dans quelle mesure l'enjeu de conformité en matière de lutte contre la corruption doit-il être appréhendé par les entreprises de la base industrielle et technologique de défense (BITD) française ?

La corruption, un risque parmi d'autres pour les entreprises

Toute entreprise ayant un rattachement juridique en France et un rattachement à un pays étranger par leurs activités à l'international, a une obligation légale de prévenir les risques de corruption.

La compétence territoriale française et l'Agence Française Anticorruption

Toutes les personnes morales et physiques françaises sont soumises à l'interdiction de toute atteinte à la probité, dont notamment la corruption d'un tiers (agent public ou privé) par une personne privée². Elles sont aussi assujetties depuis 2016, à la loi dite « Sapin II »³, obligeant les sociétés au-delà d'un certain seuil (plus de 500 salariés et dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 millions d'euros), de tout secteur confondu, à mettre en place un dispositif de lutte contre la corruption et de se soumettre aux contrôles de

¹ FAUROUX, Matthieu. « Corruption à l'OTAN : révélations sur les marchés truqués d'armement (1/3) » [en ligne]. *Défense et Aéronautique - La Lettre*, 20 octobre 2025. Disponible sur : https://www.lalettre.fr/fr/entreprises_defense-et-aeronautique/2025/10/20/corruption-a-l-otan--revelations-sur-les-marches-truques-d-armement-1_3,110535929-geg.

² CODE PÉNAL. Art. 432-11 et s., 433-1, 1° et s., 434-9 et s., 435-1 et s., 445-1 et s., § 3 : *Des manquements au devoir de probité* [en ligne]. Légifrance [consulté le 10 novembre 2025]. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070719/LEGISCTA000006165364/2022-01-26/#LEGISCTA000006165364.

³ LOI n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique. *Journal officiel de la République française*, 10 décembre 2016.

l'Agence française anticorruption (AFA). Les affaires Airbus – que l'on inclue dans le secteur défense dans cet article - font figure d'exceptions dans le secteur en France⁴. L'avionneur avait écopé d'amendes en 2020 à hauteur 3,6 milliards par les autorités américaines, françaises et britanniques pour avoir corrompu des agents publics et privés dans sept pays entre 2004 et 2016 pour obtenir des marchés d'avions civils et de satellites, puis en 2022 uniquement par les autorités françaises pour avoir corrompu, via des apporteurs d'affaires, des agents publics en échange de la vente d'avions commerciaux, d'hélicoptères et de satellites en Libye et au Kazakhstan entre 2006 et 2011. Sinon, les notes d'analyses de l'AFA⁵ ne permettent pas d'affirmer que le secteur de la défense a fait l'objet de contrôles ciblés, ni que le secteur soit disproportionnellement exposé à ce risque.

La corruption ou la perception de celle-ci en France est aussi un facteur de risque dans l'environnement de ces entreprises, qui pourrait influencer la considération accordée à ce paramètre par les entreprises du secteur. Selon *Transparency international* (TI), la France est classée 25^e sur 180 pays, avec un score de 67/100, pays où la perception de la corruption serait « peu élevée »⁶. *A contrario* de cet indice controversé⁷, l'étude Eurobaromètre de 2024 estime que « 70 % des Français estiment que la corruption [est] développée en France »⁸. Enfin, selon l'indice d'« intégrité gouvernementale dans le

⁴ *Convention judiciaire d'intérêt public Airbus SE* [en ligne]. Agence française anticorruption, 2020. Disponible sur : <https://www.agence-francaise-anticorruption.gouv.fr/files/2020-02/20200129%20CJIP%20AIRBUS%20sign%C3%A9e.pdf> ; *Convention judiciaire d'intérêt public Airbus SE* [en ligne]. Ministère de la Justice, 2022. Disponible sur : https://www.justice.gouv.fr/sites/default/files/2023-05/CJIP_AIRBUS_SE_20221130.PDF ; « Corruption : Airbus va verser à trois pays, dont la France, 3,6 milliards d'euros d'amende au total » [en ligne]. *Le Monde*, 31 janvier 2020. Disponible sur : https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/01/31/corruption-airbus-va-verser-a-trois-pays-dont-la-france-3-6-milliards-d-euros-d-amende-au-total_6027978_3234.html ; « Corruption : la justice valide un accord entre Airbus et le PNF, prévoyant une amende de 15,9 millions d'euros pour l'entreprise ». « Corruption : la justice valide un accord entre Airbus et le PNF, prévoyant une amende de 15,9 millions d'euros pour l'entreprise » [en ligne]. *Le Monde*, 30 novembre 2022. Disponible sur : https://www.lemonde.fr/economie/article/2022/11/30/corruption-la-justice-valide-un-accord-entre-airbus-et-le-pnf-prevoyant-une-amende-de-15-9-millions-d-euros-pour-l-entreprise_6152407_3234.html

⁵ *Note d'analyse – Décisions de justice de première instance en matière d'atteinte à la probité (2021-2022)* [en ligne]. Agence française anticorruption, décembre 2024. Disponible sur : https://www.agence-francaise-anticorruption.gouv.fr/files/files/Note_Analyse_Decisionsdejustice_ObservatoireAFA_09122024.pdf.

⁶ VALÉRIAN, François. « 2024 Corruption Perceptions Index – Explore France's Results » [en ligne]. Transparency International, 11 février 2025. Disponible sur : <https://www.transparency.org/en/cpi/2024>.

⁷ MATEO, Fabrice. « Le business de Transparency International ». *Un œil sur la défense*, n° 224, juillet 2025.

⁸ Agence Française anticorruption. *Rapport d'activité 2024* (s. d.).

domaine de la défense » de *TI Defence & security* (TIDS) de 2020, le risque de corruption des institutions françaises est « modéré »⁹.

La compétence extraterritoriale, un risque démultiplié

Sans être un secteur particulièrement « visé », la hausse des ventes à l'international des sociétés de la BITD française qui viennent compenser la diminution du besoin sur le marché français les expose mécaniquement aux lois étrangères et parfois extraterritoriales¹⁰. Par exemple, une quarantaine d'affaires de corruption concernant une violation du *Foreign Corrupt Practices Act (1977)* (la législation américaine extraterritoriale de lutte contre la corruption), visant des entreprises du secteur de l'aéronautique et de la défense ont été recensées¹¹. Parmi les entreprises européennes visées, l'on peut citer Airbus¹², mais aussi Safran et Rolls-Royce (respectivement 294, 17 et 170 millions de dollars de sanction pour les autorités américaines). Ainsi, selon le recensement cité ci-dessus, depuis le XXI^e siècle, les autorités américaines auraient sanctionné à hauteur de 481 millions de dollars les entreprises européennes (36% des sanctions dans le secteur), contre 431 millions pour les entreprises américaines (33%) et 399 millions (30%) de sociétés non-américaines et non-européennes (Samsung Heavy Industries Co. Ltd., Panasonic Corporation, Embraer) (cf. Annexe). D'autre part, le Royaume-Uni a aussi sanctionné Airbus et sa filiale GP Special Project Management Ltd (1,5 milliard d'euros et 7,5 millions de livres britanniques d'amende respectivement) sur le fondement de sa législation britannique (le *United Kingdom Bribery Act - 2010*)¹³. Enfin, les autorités

⁹ Succinctement, le rapport considère que « le développement de la transparence financière et le renforcement du contrôle parlementaire sont fortement limités par les normes de secret défense qui continuent à affaiblir l'accès public et institutionnel aux données de défense ». Cet indice se base sur divers critères (niveau de contrôle parlementaire, de transparence financière, du « cadre d'éthique personnel » et des opérations militaires). Country Brief : France, Government Defense Integrity Index (Transparency International Defence & security, s.d.), consulté le 17 octobre 2025, <https://ti-defence.org/gdi/countries/france/>.

¹⁰ DESJEUX, Marie. « L'industrie de défense au service des ambitions françaises ». *Revue Défense Nationale*, n° 849.4, 2022, p. 66-70. COMITÉ 2. « Extraterritorialité et coercition économique : quelles solutions pour la France et l'Europe face à des pratiques internationales d'extraterritorialité du droit ? ». *Revue Défense Nationale*, n° 849.4, 2022, p. 66-70.

¹¹ STANFORD LAW SCHOOL. *Foreign Corrupt Practices Act : Statistics & Analytics* [en ligne]. Stanford Law School, s.d. [consulté le 10 novembre 2025]. Disponible sur : <https://fcpa.stanford.edu/industry.html>.

¹² LAUER, Stéphane. « L'amende de 3,6 milliards d'euros infligée à Airbus, une bonne affaire géopolitique ». *Le Monde* [en ligne], 3 février 2020 [consulté le 10 novembre 2025]. Disponible sur : https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/02/03/l-amende-de-3-6-milliards-d-euros-infligee-a-airbus-une-bonne-affaire-geopolitique_6028191_3232.html.

¹³ CORRUPTION TRACKER. *GPT and the Saudi National Guard* [en ligne]. Corruption Tracker, s.d. [consulté le 22 novembre 2025]. Disponible sur : <https://corruption-tracker.org/case/gpt-and-the-saudi-national-guard>.

britanniques ont annoncé en novembre 2024 que la filiale britannique de Thalès faisait l'objet d'enquête pour corruption, conjointement avec le PNF¹⁴.

Outre les obligations légales, les spécificités opérationnelles ainsi que d'autres facteurs propres au secteur de la défense renforcent l'importance de la prévention de la corruption.

La multiplicité des facteurs spécifiques qui décuplent l'importance de la lutte anticorruption

La spécificité opérationnelle et financière du secteur, facteur démultipliant les risques

Plusieurs facteurs opérationnels du secteur de la défense l'exposent à des risques accrus de corruption, et augmentent mécaniquement l'importance de la prévention. Selon le TIDS, le risque de corruption est particulièrement élevé dans le secteur, notamment en raison de (a) la valeur élevée et la durée extensive des contrats (par exemple, les prestations de maintenance et d'après-vente) ; (b) la confidentialité des affaires au nom de la sécurité nationale des dépenses militaires, ce qui diminue la transparence et augmenterait le risque de corruption ; (c) la complexité des contrats (ex : chaîne de valeur extensive, négociation sur plusieurs années, multiplicité de tiers tels que les *joint-ventures* et les agents commerciaux, obligations de compensation industrielle) ; et (d) la proximité entre la sphère publique/privée et les risques associés (conflit d'intérêts, lobbying, pantouflage, financement de campagne électorale, etc.)¹⁵. L'AFA confirme ce dernier point : « les secteurs privés les plus concernés par les atteintes à la probité sont, très souvent, des secteurs où l'interpénétration public/privé est forte »¹⁶.

¹⁴ SERIOUS FRAUD OFFICE. « SFO Announces Bribery Investigation into Defence Firm » [en ligne]. Government of the United Kingdom, novembre 2024 [consulté le 22 novembre 2025]. Disponible sur : <https://www.gov.uk/government/news/sfo-announces-bribery-investigation-into-defence-firm>.

¹⁵ DIXON, Katherine et al. *Out of the Shadows : Promoting Openness and Accountability in the Global Defence Industry*. Transparency International Defence & Security, s.d., p. 4.

¹⁶ OBSERVATOIRE DES ATTEINTES À LA PROBITÉ. *Note d'analyse – Décisions de justice de première instance en matière d'atteinte à la probité (2021-2022)*. Agence française anticorruption, s.d., p. 36.

La difficulté de financement du secteur est un autre facteur spécifique qui décuple l'importance de la prévention de corruption. En plus des facteurs structurels¹⁷, dont notamment les cycles d'activité longs, investissements élevés, marges faibles, difficulté à revendre à des tiers étrangers par la nature stratégique et critique de l'activité, des facteurs liés à la conformité augmentent la « frilosité » des acteurs financiers à investir dans le secteur. Ainsi, selon une note du GICAT de 2020¹⁸, cela s'explique par (a) l'exposition aux législations extraterritoriales (pas uniquement en matière de lutte anticorruption), (b) le déclin de la « garantie tacite des licences d'exportation » et enfin (c) l'importance grandissante des enjeux liés à la réputation et la perception par l'opinion publique.

La taille et les moyens propres à chaque entreprise, autre facteur de spécificité

À noter que le respect des obligations de conformité par la mise en place d'un dispositif anticorruption varie selon les entreprises. Selon TIDS, parmi les neufs mastodontes du secteur en France, le dispositif anticorruption d'Airbus et de Naval Groupe sont les seuls appartenant à la tranche C, c'est-à-dire démontrant un « engagement modéré », les autres sociétés étant soit dans la tranche D « engagement limité » (MBDA Missile Systems, Safran, Thalès) ou E « engagement bas » (Dassault Aviation SA et Nexter-aujourd'hui KNDS France)¹⁹.

Enfin, les PME et ETI, qui constituent la majorité de la BITD, n'ont pas toujours les moyens humains et financiers pour traiter les enjeux de prévention contre la corruption²⁰. Pour éviter de perdre des contrats à l'export pour cette raison, plusieurs solutions existent : la formation en interne, la certification ISO 37001, ou l'accompagnement par l'AFA ou

¹⁷ *Quelle était la situation financière des entreprises de la BITD avant la guerre en Ukraine ?* Note de l'Observatoire économique de la défense, n° 260, Ecodef Études, 2025, p. 9.

¹⁸ LA TRIBUNE. « Armement : la bombe incendiaire de la filière défense (GICAT) contre les banques françaises » [en ligne], 21 octobre 2020. Disponible sur : <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/armement-la-bombe-incendiaire-de-la-filiere-defense-gicat-contre-les-banques-francaises-860045.html?id=19019433493059>.

¹⁹ TRANSPARENCY INTERNATIONAL DEFENCE & SECURITY. *France - Government Defence Integrity Index* [en ligne]. Transparency International Defence & Security, s.d. [consulté le 12 novembre 2025]. Disponible sur : <https://ti-defence.org/gdi/countries/france/>

²⁰ *Quelle était la situation financière des entreprises de la BITD avant la guerre en Ukraine ?*

Bpifrance dans une démarche de conformité adéquate à l'export²¹. Non moins importante, le respect des obligations en matière de conformité anticorruption apparaît comme un des prochains sujets pour le secteur de la défense.

Annexe : Tableau récapitulatif des amendes de la *Securities and Exchange Commission* (S.E.C.) et le *Department of Justice* (D.O.J.) pour violation du F.C.P.A. depuis 2000

Pays	Nom de la société mère	Année	Amende SEC/DOJ (en millions de dollars)
Etats-Unis	AAR Corp	2024	55
Etats-Unis	RTX Corporation	2024	332
Etats-Unis	Moog	2024	1,1
France	Safran	2022	17
France/Espagne/Allemagne	Airbus	2020	294
Corée du Sud	Samsung Heavy Industries Co. Ltd.	2019	75
Etats-Unis	United Technologies Corporation	2018/2009	14,2
Japon	Panasonic Corporation	2018	137
Royaume-Uni	Rolls-Royce PLC	2017	170
Bésil	Embraer	2016	187
Etats-Unis	Smith & Wesson Holding Corporation	2014	2
Etats-Unis	NORDAM Group Inc.	2012	2
Etats-Unis	Armor Holdings	2011	16
Etats-Unis	Textron	2007	8,6
Etats-Unis	UNC/Lear Services Inc.	2000	0,9
	Total		1311,8

	Somme des amendes	%
Etats-Unis	431,8	33%
Europe	481	37%
Autres	399	30%
Total	1311,8	100%

Source : Tableau réalisé par l'auteur de l'article, en se fondant sur le recensement et la base de données de la *Stanford Law School FCPA Clearinghouse* suscités.

²¹ BALLET-BLU, Françoise ; THIÉRIOT, Jean-Louis. *Mission « flash » sur le financement de l'industrie de défense*. Assemblée nationale, 2020, p. 21. Disponible sur : <https://www2.assemblee-nationale.fr/static/15/commissions/Defense/Rapport-BITD-170221.pdf>.



publication@jeunes-ihedn.org